



## REGLEMENT DU JEU-CONCOURS :

### "Gagnez un Composteur"

#### Article 1 : Organisateur :

L'Agglomération du Gard rhodanien organise un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé "Gagnez un composteur" dans le cadre de la promotion du compostage, diffusée au cinéma via un spot publicitaire et sur les réseaux sociaux de l'Agglomération.

#### Article 2 : Durée

Le jeu-concours se déroule du 4 décembre au 31 décembre avec un tirage au sort chaque semaine (soit 4 tirages au total).

#### Article 3 : Conditions de participation

La participation est ouverte exclusivement :

- Aux personnes majeures (18 ans et plus) à la date de leur inscription.
- Résidant sur le territoire de l'Agglomération du Gard rhodanien.

Les membres du personnel de l'Organisateur et leurs proches ne peuvent pas participer.

#### Article 4 : Modalités de participation

Pour participer :

1. Visionnez le spot publicitaire.
2. Scannez le QR code pour accéder au site officiel de l'Agglomération.
3. Remplissez le formulaire de participation en ligne (ci-dessous) en renseignant vos coordonnées complètes et en attestant de votre majorité et de votre lieu de résidence.

#### Article 5 : Tirage au sort et dotation

Chaque semaine, un tirage au sort parmi les inscriptions valides désignera un gagnant. Le lot est : Un composteur individuel (valeur estimée : 40€).

Un total de 4 composteurs sera attribué au cours du jeu-concours. Les gagnants seront informés par e-mail dans un délai de 5 jours après chaque tirage.

#### Article 6 : Remise du lot

Les gagnants devront retirer leur composteur au 1005 route de Vénéjan, 30200 Saint-Nazaire, à partir du 6 janvier 2025, sur présentation d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et du ticket gagnant.

Un droit à l'image devra être signé.

